



Une fois par semaine, Laurence Barrault reçoit les Sévriens qui ont un litige à résoudre.

Laurence Barrault

Une personne conciliante

Désormais retraitée, Laurence Barrault vient d'être nommée conciliateur de justice à Sèvres.

Les vocations tiennent parfois à un coup de fil. Laurence Barrault a eu un jour maille à partir avec un opérateur téléphonique et c'est un... conciliateur de justice qui lui a permis de résoudre le problème. Il n'en a pas fallu plus pour que cette jeune retraitée, juriste de formation, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans l'administration de l'ensei-

gnement supérieur, pose sa candidature. Elle l'avoue : « *Je souhaitais pouvoir faire quelque chose qui puisse aider les gens.* » Elle fut, en fin de carrière, directrice générale adjointe de l'Université Paris-Diderot, plus de 100 équipes de recherche, 2 300 doctorants, 2 000 enseignants-chercheurs et près de 25 000 étudiants. C'est donc quelqu'un qui a l'expérience de la négoc-

iation. Et elle aime à dire, avec juste raison : « *Il vaut mieux une bonne conciliation qu'un mauvais procès.* » Bénévole et assermenté, le conciliateur de justice a un rôle de facilitateur. Il favorise, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement de différends en matière civile, comme les troubles de voisinage, les impayés, les mal-façons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs.

Un parcours d'obstacles.

Cette cavalière n'est pas impressionnée par le chemin à suivre pour postuler à ce poste. Lettre de motivation au tribunal d'instance accompagnée d'un CV. Convocation par le vice-président du tribunal d'instance. Enquête de police. Et enfin nomination par le président de la cour d'appel. Le parcours est long. Laurence Barrault, qui ne vit pas à Sèvres, met désormais son expérience au service des Sévriens. C'est en effet un principe, le conciliateur de justice ne réside pas dans la commune où il exerce son activité. Mais nul doute qu'elle saura exercer ses fonctions avec sérénité, pour le bénéfice de toutes les parties. Elle peut être saisie directement par les parties, ou par délégation d'un juge à tous les stades d'une procédure judiciaire. Laurence Barrault tient à rappeler que, même bénévole, le conciliateur de justice est assermenté. Il a donc obligation du secret des débats.

Un dernier détail. Diplômée d'un 3^e cycle, Laurence Barrault, est particulièrement fière d'avoir obtenu, en 2014, un CAP de tapissier, spécialisée dans la réfection de sièges. C'était un autre défi. Elle a su le relever.

Permanences du conciliateur

Les mercredis de 9 h 30 à 12 h 30 sur rendez-vous

Maison de la Famille

64, rue des Binelles

01 45 07 21 38

laurence.alby-barrault@conciliateursdejustice.fr